

TARIFS TTC sur VENTES d'ENTREPRISES prises en un seul mandat :

1°) VENTES « en toute propriété » : murs et fonds et/ou par cession de titres.

2°) VENTES « d'activité commerciale seule » : fonds de commerce
et/ou par cession de titres.

-	2,00 %	-	supérieurs à 20.000.000 €
-	2,50 %	-	entre 10.000.001 € et 20.000.000 €
-	3,00 %	-	entre 8.000.001 € et 10.000.000 €
-	3,50 %	-	entre 6.000.001 € et 8.000.000 €
-	4,00 %	-	entre 3.750.001 € et 6.000.000 €
-	4,50 %	-	entre 2.500.001 € et 3.750.000 €
-	5,00 %	-	entre 1.800.001 € et 2.500.000 €
-	5,50 %	<u>pour des prix de vente</u>	entre 1.500.001 € et 1.800.000 €
-	6,00 %	-	entre 1.200.001 € et 1.500.000 €
-	6,50 %	-	entre 1.000.001 € et 1.200.000 €
-	7,00 %	-	entre 800.001 € et 1.000.000 €
-	8,00 %	-	entre 600.001 € et 800.000 €
-	9,00 %	-	entre 400.001 € et 600.000 €
-	10,00 %	-	entre 250.001 € et 400.000 €
-	12,00 %	-	jusqu'à 250.000 €

(sous réserve de l'application d'un Forfait minimum)

Le taux s'applique sur la tranche du prix du bien pris en sa totalité. Les tranches ne sont pas cumulatives. Le taux s'applique sur la valeur globale calculée des actifs, quel que soit le prix unitaire définitif des titres cédés. Taux recommandés à ne pas dépasser.

A) Forfait minimum de 18.000 €TTC pour tout prix de vente inférieur à 150.000 € concernant les ventes de camping, hôtel et parc résidentiels de loisir (PRL).

B) Forfait minimum de 15.000 €TTC pour tout prix de vente inférieur à 125.000 € concernant les ventes de biens immobiliers, les chambres d'hôtes et les entreprises tels gîtes ou assimilés.

Le pourcentage est dû lorsque la totalité de la prestation est effective : évaluation, étude et montage du dossier, commercialisation, présentation, visite(s), compte rendu de mission (Loi Alur), réunion(s) de négociation, rédaction d'offre, émission de la lettre récapitulative aux rédacteurs, suivi de dossier.

Location d'immeubles commerciaux et/ou de fonds de commerce

Honoraires Hors taxe : 30% hors taxe du loyer annuel hors taxe.

EVALUATIONS de COMMERCES

Avis de valeur simple (attestation 1 à 2 pages) : 10 € par emplacement ou 35 € par chambre / locatif avec un forfait minimum de 600 €TTC + frais de déplacement* (0,66 €TTC/km).

Dossier d'évaluation (10 à 17 pages) : 20 € par emplacement ou 70 € par chambre / locatif avec un forfait minimum de 1.200 €TTC + frais de déplacement* (0,66 €TTC/km).

* peut être offert selon distance avec agent commercial indépendant local.

TRIPLE 16 SASU au capital de 1.000 €. SIRET 890 173 396 00023. APE : 6831 Z.

Carte professionnelle N° CPI 3402 2020 000 045 091 délivrée par la CCI. de l'Hérault, sans manipulation de fonds ni garantie financière.

Siège : Le Rafale, 145 Impasse John Locke – 34470 PEROLS – France.